

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 09 JUIN 2020

OBJET : PROROGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU CHATEAU DE SALHA

L'an deux mille vingt, et le neuf juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

La Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de BARDOS, représentée à l'acte par M. LABORDE, et l'Office public départemental, représenté par M. SALANNE, ont valablement conclu un bail emphytéotique concernant le château de Salha le 19 mai 1980. D'une durée initiale de 40 ans, ce bail qui a commencé à courir le 02 mai 1980 est arrivé à échéance le 02 mai 2020, en pleine crise sanitaire du COVID-19.

Elle ajoute qu'afin de formaliser le devenir des baux locatifs et de permettre à l'Office 64 de réaliser les travaux de réhabilitation des logements collectifs prévus en 2019 et non réalisés à ce jour du fait d'une consultation infructueuse (remplacement des menuiseries extérieures simple vitrage par des menuiseries bois en double vitrage, remplacement des menuiseries de la cage d'escalier-tour- et mise en place de châssis de désenfumage au dernier niveau), la Commune de BARDOS a souhaité conférer à ce bail une durée supplémentaire de 11 mois pour le porter à une durée totale de 40 ans et 11 mois, soit jusqu'au 02 avril 2021, au travers d'une lettre d'intention en date du 28 avril 2020.

Elle indique enfin que mise à part cette modification liée à la durée, aucune modification des charges et conditions ne sera apportée au dit bail et que la Commune de Bardos et l'Office 64 de l'Habitat conserveront les mêmes droits et obligations que précédemment.

Il convient maintenant de régulariser la situation en concluant un avenant au bail dans les plus brefs délais.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

AUTORISE la Maire à signer l'avenant au bail emphytéotique avec l'Office 64 de l'Habitat prorogeant la durée du bail initial de 11 mois, soit jusqu'au 02 avril 2021.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY


